

LOIRE ATLANTIQUE **les nouvelles**

Bi-mensuel édité par la Fédération du Parti Communiste Français - N° 560 - 23 Avril 1992 - Prix 2,50 F

SOMMAIRE

• SOUSCRIPTION	2	• LA LOIRE	6
• VENTE DU MUGUET		• FETE DE L'HUMANITE	7
• TOUVIER : L'INDIGNATION	3	• LA VIGNETTE	
• CONSTRUCTION NAVALE	4	• PIERRE ZARKA	
• MARC JUSTY ECRIT AU SOUS-PREFET	5	• MANIFESTATION POUR LA PAIX	
• LE DRIAN-JOSSELIN		• ESPACES D'ESPOIRS	8
		• ST MALO	

Pour que les citoyens soient entendus

Les dernières élections régionales et cantonales ont montré, soit par l'encourageant résultat du PCF, soit par d'autres votes, que les Françaises et les Français voulaient changer de politique.

La nomination de Bérégovoy comme premier Ministre et son discours à l'Assemblée Nationale prouvent que la même politique continuera de provoquer les mêmes effets.

De la même manière, dans son intervention télévisée du dimanche 12 avril, le Président de la République a fait la démonstration que, loin de tenir compte de la volonté populaire, la procédure qu'il a choisie pour la ratification des accords de Maastricht n'est pas celle conforme aux vœux des Français. Elle est d'ailleurs largement contestée par des organisations politiques très diverses, par des personnalités de toutes origines politiques qui veulent que le peuple soit consulté. C'est tout le sens de la pétition nationale que lance le PCF, pétition ouverte à tous ceux et toutes celles qui exigent un référendum.

La construction de l'Europe capitaliste, les habitants de Loire-Atlantique savent ce que cela signifie. Au nom de l'Europe, le patronat et le gouvernement ont ravagé la construction navale française. La quasi totalité des chantiers a été fermée. Le chantier de Saint-Nazaire est le dernier qui reste.

Mais 2 500 emplois y ont été supprimés. Les ACB ont reçu des coups terribles, la Mécanique des chantiers a été démantelée. Dubigeon a été rayé de la carte.

Au total, ce sont 8 000 emplois directs qui ont été supprimés en un peu plus de 15 ans. Voilà un des résultats de cette politique de gâchis! Voilà ce que propose de continuer en l'amplifiant Mitterrand et son gouvernement au travers des accords de Maastricht.

Ce traité porte atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de la France dont le peuple est le dépositaire. C'est donc lui qui doit décider: un référendum s'impose indépendamment de l'opinion que chacun a des accords. Les communistes y sont radicalement opposés et ne pensent pas pour autant que le choix se situerait entre Maastricht et l'isolement de la France. Des coopérations sont nécessaires à l'intérieur de la Communauté.

Une grande majorité de citoyens est favorable au référendum.

Ils doivent être entendus.

Les communistes, pour la part qu'il leur revient, vont continuer de faire grandir l'opposition de gauche à ces accords au travers de la pétition et nul doute que la Fête de l'Humanité qui se tiendra les 6 et 7 juin au Parc Paysager de Saint-Nazaire sera un grand moment y compris de ce point de vue.

Claude CONSTANT
Membre du Bureau Fédéral
du PCF

POUR UN REFERENDUM SUR MAASTRICHT

Le Parti Communiste Français a décidé de lancer une pétition nationale pour que soit organisé un référendum à propos du traité de Maastricht sur l'Europe.

Ce n'est pas une pétition pour ou contre l'Europe. Pour ce qui les concerne, les communistes sont pour de vraies coopérations : des rapports sans discrimination entre partenaires égaux, des accords mutuellement avantageux, une Europe des peuples et des nations.

Mais avec le traité de Maastricht, il s'agit de tout autre chose. Les partisans comme les adversaires de ce traité le disent : il a pour objet d'organiser d'importants abandons de souveraineté. Sur des questions décisives pour vous et pour le pays, des décisions essentielles seraient prises non plus ici, en France, par vos représentants élus, mais par des organismes européens. Il en irait ainsi dans des domaines aussi importants que l'économie, donc l'emploi et le niveau de vie, la monnaie, les droits et libertés des citoyens, la culture, la défense, la politique étrangère.

Quand de telles conséquences sont en jeu aux plans social, économique, juridique, culturel, quand c'est de la souveraineté de notre peuple qu'il s'agit, il est tout simplement inimaginable qu'il ne soit pas consulté.

Que l'on soit pour ou contre le traité de Maastricht sur l'Europe, qu'on l'approuve en entier, qu'on le refuse en bloc, ou qu'on ait des modifications à lui apporter, on doit pouvoir dire son mot. C'est la démocratie. Il faut donc un référendum.

Le Président de la République a indiqué qu'il préfère s'en tenir à une discussion au Parlement, sans consulter notre peuple. Il faut donc intervenir auprès de lui.

Voilà pourquoi le Parti Communiste Français a pris l'initiative de cette pétition. Quelle que soit votre opinion sur le traité de Maastricht, vous voulez exercer votre droit démocratique, vous exprimer lors d'un référendum. Dites-le.

Le Parti Communiste Français

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PALAIS DE L'ELYSEE - PARIS

**PARCE QUE NOTRE PEUPLE DOIT EXERCER SA SOUVERAINETE
JE DEMANDE L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM
SUR LE TRAITE DE MAASTRICHT**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
.....
.....
.....

A RETOURNER à « Nouvelles de Loire-Atlantique », 41 rue des Olivettes 44000 NANTES

Après le non-lieu prononcé par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris au profit du criminel pétainiste Paul Touvier l'émotion est grande

De leur côté, dans une lettre adressée à toutes les associations d'anciens combattants, à toutes les associations juives et à toutes les associations de déportés et de parents de fusillés, Georges Valbon, maire de Bobigny, président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, et Jean-Claude Gayssot, député de Seine-Saint-Denis, attirent l'attention sur le caractère « odieux » de l'ordonnance de relaxe dont vient de bénéficier « le tortionnaire Paul Touvier, inculpé de crimes contre l'humanité en juin 1944, serviteur fidèle des nazis ». Ils soulignent que ce verdict est tombé quelques jours à peine « après le cinquantième anniversaire du départ du premier train de déportés juifs vers Auschwitz », et qu'il est « inacceptable ».

Georges Valbon et Jean-Claude Gayssot assurent de leur soutien les victimes qui se sont pourvues en cassation : « Nous ne laisserons personne tenter d'effacer de notre histoire ces crimes immondes, racistes et antisémites ». Pour sa part, Maurice Nilès, maire de la ville de Drancy d'où partirent, vers les camps de la mort, des dizaines de milliers d'êtres humains, se déclare « indigné et révolté ». Il dénonce un « verdict qui profane l'histoire et la mémoire des victimes ». Il apporte son soutien à toutes les associations qui se sont pourvues en cassation.

**VICHY BLANCHI
INDIGNATION ET REVOLTE APRES LE NON-LIEU EN FAVEUR DU CRIMINEL NAZI, PAUL TOUVIER**

Le non-lieu dont vient de bénéficier Touvier est intervenu sur un terrain préparé à l'avance : arrêté le 24 mai 1989 dans un prieuré à Nice, il était remis en liberté provisoire le 11 juillet 1991. Suite, déjà, à un arrêt de la même chambre. Et ce, avant même que les faits aient pu être évoqués par l'instruction. Autant dire que la voie avait été systématiquement balisée.

La lecture du dernier arrêt en date confirme ce diagnostic. Sa rédaction est marquée par une ignorance délibérée des arguments développés par les parties civiles, et, parallèlement, une sacralisation du discours présenté par Touvier. Surtout, le texte esquive les accusations pour crime contre l'humanité portées contre le milicien lyonnais en définissant cette notion de « crime contre l'humanité » comme incompatible avec le régime de Vichy. Ce qui nous vaut cette phrase scandaleuse : l'idéologie pétainiste est « à strictement parler, plutôt une constellation de bons sentiments et d'animosités politiques, qu'un système d'idées rigoureusement enchaînées »...

Bref, le crime contre l'humanité serait une spécificité allemande et nazie. Pas question de l'appliquer à la collaboration française et au régime de Vichy. Page 201 de l'arrêt, cette assertion : « on n'arrivera jamais, sous la France de Vichy, à la proclamation officielle que le Juif est l'ennemi d'Etat, comme ce fut le cas en Allemagne ».

Maurice PICONNIER nous a fait part de son sentiment, sitôt connu le non-lieu en faveur de TOUVIER

« C'est à peine croyable : un non-lieu pour l'assassin de tant des nôtres. Quelques mois seulement sont passés, nous étions vingt mille à rendre hommage à ceux de Châteaubriant, de Nantes et à tous les massacrés de la Résistance, à ceux-là même que TOUVIER livrait à la gestapo et aux SS.

Non, nous ne pouvons, nous les résistants, accepter une telle insulte. Ce jugement inique qui déshonore notre pays doit être cassé.

Pour nous, nous continuerons le combat pour qu'il en soit ainsi. Nous sommes en cela fidèles à ceux qui ont donné leur vie, pour que nous vivions libres, debout et en paix. Fidèles à l'appel de Guy MOCQUET, ce jeune étudiant de 17 ans fusillé à Châteaubriant, qui écrivit sur les planches de la « baraque 6 » du camp de Choisel de Châteaubriant, une demi-heure avant d'être fusillé : « Les copains qui restez, soyez dignes de nous, les 27 qui allons mourir ».

Rester digne, c'est unir toutes les forces de la résistance, les démocrates et la jeunesse contre cet acte réhabilitant Vichy.

Maurice PICONNIER
Ancien interné de Châteaubriant
Evadé du camp de Voves
Commandant FTPF
Médaillé de la Résistance
Officier de l'Ordre National du Mérite »



Paul Touvier au temps de sa splendeur : après avoir été secrétaire appointé du SOL (Service d'ordre légionnaire), à Chambéry, il adhère à la Milice dès sa création l'année suivante. Chef du « deuxième service » de la Milice pour la Savoie ; puis pour le département du Rhône ; enfin, à la direction de toute la région (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche, Loire, Rhône, Ain). En janvier 1944, il est chargé de mission auprès de Joseph Darnand, grand chef de la Milice, au titre du « maintien de l'ordre ».

Quelques rappels de faits historiques indéniables à ce sujet.

- 3 octobre 1940, loi promulguant un « statut des juifs ». Le lendemain, une autre loi donne pouvoir aux préfets d'assigner à résidence ou d'interner les juifs étrangers.

- 8 mars 1941, création du Commissariat général aux

Questions juives (CGQJ), principal outil de « l'aryanisation économique » ; en clair, du pillage des biens de la population concernée.

- 14 mai 1941, rafle à Paris de 5.000 juifs étrangers, essentiellement polonais. Elle est le fait de la seule police française.

- 2 juin 1941, loi « rempla-

çant la loi du 3 octobre 1940 » (notamment en lui ajoutant les « sanctions » qui faisaient défaut à l'égard des contrevenants, selon le mot d'un jeune juriste dénommé Maurice Duverger). Le même jour, loi « prescrivant le recensement des juifs ».

- 20 août 1941, rafle dans le 11^e arrondissement de Paris (3.000 personnes interpellées par les flics pétainistes, expédiées au camp de Drancy, et plus tard...). Le lendemain, une quarantaine d'avocats juifs sont appréhendés, toujours par la police française.

On pourrait continuer l'énumération. Pas de surprise, donc, que, lors de sa création, la Milice se réfère explicitement au national socialisme : elle fonctionnera en liaison étroite avec la Gestapo ; et son « grand chef » jouira du statut de SS, après avoir prêté serment d'allégeance au Führer !

Dans le non-lieu concernant Touvier, l'essentiel est rayé de la mémoire : l'antisémitisme d'Etat mis en oeuvre par Vichy, au point souvent de la conduire bien au-devant des desiderata de l'occupant nazi. La Milice française fut le pendant et l'homologue de la Gestapo nazie. C'est cela que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris prétend nier. Le crime contre l'humanité peut valoir pour un Barbie, nazi et allemand ; il ne saurait être retenu contre un Touvier, pétainiste, chrétien et français. C'est bien à une tentative révisionniste que nous avons affaire.

**DIMANCHE 26 AVRIL
Journée Nationale de la
DEPORTATION
et 47^e anniversaire de la
Libération des camps
de concentration nazis**



N'OUBLIONS PAS

CONSTRUCTION NAVALE UNE REPRISE MONDIALE CONFIRMÉE

Tous les consultants internationaux prévoient une croissance continue du niveau d'activité de la construction navale durant les quinze prochaines années. La reprise de la demande, l'introduction des technologies modernes, l'exigence de sécurité écologique confirment la poursuite d'une hausse des prix des constructions neuves. Dans ce contexte, la France est plus que vulnérable et c'est toute la politique maritime qu'il faudrait repenser pour la dynamiser.

Le Conseil supérieur de la Marine marchande lors d'une journée d'étude en juillet 1991 a précisé que les besoins de financement afin de renouveler la flotte mondiale devraient mobiliser 342 milliards de dollars entre 1991 et 1995 puis 111,7 milliards jusqu'en 2000. Sur la base des carnets de commandes mondiales et selon les différentes études prospectives on peut estimer une production en croissance d'environ 24 % entre 1992 et l'an 2000. La construction de pétrolier et de minéraliers prendra une part importante de cette croissance d'environ 57 à 62 %. Du point de vue de la répartition géographique, il est intéressant de savoir à quelle part les chantiers européens peuvent prétendre dans cette croissance mondiale. Il est certain que les chantiers japonais et coréens, grâce à leur capacité de production et surtout à un système protectionniste, vont continuer à dominer le marché. Cependant la hausse des prix de la construction, l'exigence d'une meilleure qualité et sécurité des navires relativise l'avantage commercial provenant des « faibles coûts salariaux ». Les carnets de commandes confirment que la croissance de la demande profite aussi aux chantiers de l'Europe de l'Ouest. Un récent rapport du groupe britannique Ocean Shipping estime que la production japonaise va poursuivre sa progression et se stabiliser entre 8 à 10 millions de tjb par an. Ce qui est loin des sommets de 17 millions de tjb atteints en 1975. Celle de la Corée du Sud devrait se situer

dans une fourchette de 4,5 à 5,4 millions de tjb par an contre 2,1 millions de tjb en 1987.

En Europe de l'Ouest, où l'on remarque une évolution positive et constante des carnets de commande des chantiers depuis 1989, la production annuelle devrait dépasser les 7,5 millions de tjb par an dès 1995 (à peine 3 millions de tjb par an durant les années 1980).

Cette évolution confirme bien un retour à la compétitivité des chantiers européens y compris ceux de l'Est (Yougoslavie, Roumanie, Pologne) avec lesquels il faudra désormais compter.

La Grande-Bretagne a rouvert un chantier mis sous cocon pendant la crise.

L'Allemagne qui a récupéré les chantiers de l'Est augmente ses capacités et vient d'investir pour ouvrir un nouveau chantier sur la Baltique. Désormais, l'Allemagne et le Danemark totalisent à eux deux plus de 40 % des carnets de commandes des chantiers de l'Europe de l'Ouest (50 % de la CEE) suivis de l'Italie 17 %, de l'Espagne 11 %.

Les chantiers navals français seraient-ils moins compétitifs que leurs voisins européens ?

Dans un rapport remis à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Industrie, Jacques Dubois, ancien président du Port autonome du Havre, conclut à l'absurdité d'une réouverture des chantiers de La Ciotat. Le Ministère de l'Industrie affirme ainsi ne plus croire à la compétitivité des chantiers navals français. Il s'agit là d'une véritable démission.

Fragilité des chantiers navals français

Les chantiers navals français sont vulnérables et leur situation est précaire, précisément parce qu'ils souffrent d'une absence en Méditerranée, d'insuffisance de capacités, ce qui conduit les chantiers de l'Atlantique, ceux du Havre, et la CMN à Cherbourg à se replier sur quelques niches. Les commandes de navires spécialisés ou transports de passagers qui bouclent péniblement les carnets de commandes des chantiers navals français sont épisodiques et représentent la part la plus faible de la demande mondiale. Cette spécialisation ne garantit plus d'une manière régulière et à long terme les plans de charge des chantiers. Ce qui contribue à une hausse sensible des coûts de production et à des besoins de financements publics pour arracher les commandes. Un autre facteur vient miner la compétitivité de nos chantiers : la faiblesse de l'industrie française en biens d'équipements oblige la construction navale à importer l'essentiel des composants, en particulier chez ses concurrents. En revanche, les quatre grands chantiers européens, allemands, danois, italiens et espagnols ont des capacités leur permettant de prendre des commandes de navires très diversifiés, pétroliers, minéraliers, vraquiers et, notamment, des porte-conteneurs. Or, ce sont justement ces types de navires qui portent la croissance mondiale de la construction navale, ce qui permet à ces chantiers d'avoir des plans de charge remplis régulièrement et de dégager plus de valeur ajoutée nécessaire à une compétitivité à long terme.

Les chantiers navals d'Europe du Nord bénéficient d'ingénieries financières adéquates avec une mixité combinant l'intervention des banques et les aides financières des régions. Les chantiers allemands et danois dominent nettement en Europe de l'Ouest, pourtant les coûts salariaux y sont parmi les plus élevés de toute la construction navale mondiale. En 1990, le coût horaire (charges salariales incluses) s'élève à 26,5 \$ pour les chantiers allemands, à 21,86 \$ pour



Carnet de commandes au 30 septembre 1991 d'après Lloyd's Register en millions de tonnes jauge brute (Mtjb)

Asie : 25,5 Mtjb 63 %			
Japon	Mtjb		
Corée sud	15,08	57 %	
Chine pop.	7,85		
Taiwan	1,34		
	1,25		
Europe Ouest : 8,64 Mtjb 21 %			
	Mtjb	% Euro	
Danemark	1,92	22 %	CEE : 7,5 18,4 %
Allemagne	1,8	21 %	
Italie	1,5	17 %	
Espagne	0,97	11 %	
France	0,76	8,7 %	
G.B.	0,56	6,5 %	
Finlande	0,4	4,8 %	
Norvège	0,29	3,4 %	
Turquie	0,29	3,4 %	
Europe Est : 3,4 Mtjb 8,5 %			
	Mtjb		
Yougoslavie	1,35		
Pologne	1,1		
Roumanie	0,98		
Brésil : 1,2 Mtjb 3 %			
Autres : 1,76 Mtjb 4,5 %			
TOTAL MONDE : 40,5 Mtjb dont 51 % de pétroliers			

les danois, 19,12 \$ pour les italiens et 18,6 \$ pour les chantiers français. La compétitivité des chantiers en Europe n'est donc pas à rechercher dans la pratique de bas coûts salariaux.

Le GIE des chantiers européens

Pour faire face à la concurrence asiatique et aux directives de la Commission européenne qui a décidé de passer les taux d'aide à la construction navale de 13 % à 9 %, cinq grands chantiers européens ont décidé d'unir leurs moyens. Les chantiers allemands Bremer Vulkan et Werde, l'italien Fincantieri, l'espagnol Assilleros Espanoles, les chan-

tiers de l'Atlantique ont le 10 septembre 1991, créé un GIE pour mettre en commun leurs moyens en recherche et développement et en partager les coûts. Un premier accord a été signé entre les cinq chantiers européens et les six principales sociétés de classification pour étudier la conception d'un grand pétrolier d'un type nouveau spécialement conçu contre les risques de pollution (1). La construction navale française ne manque pas de savoir-faire et de technologies nouvelles pour mettre dans le pot commun ; elle est même à la pointe des innovations dans plusieurs domaines. La définition technique du futur pétrolier propre





LETTRÉ OUVERTE DE MARC JUSTY AU SOUS-PREFET DE SAINT-NAZAIRE

Monsieur Le Sous-Préfet,

Lors de la réunion relative à l'aménagement des infrastructures de la région nazairienne qui s'est tenue le 18 décembre 1991 à Saint-Brévin-les-Pins, il avait été convenu que les communes faisant partie du SIERNA, participeraient aux différentes réunions consacrées au schéma routier nazairien.

En effet, M. BATTEUX, Président du SIERNA et Maire de Saint-Nazaire avait jugé opportune la présence des communes membres du SIERNA.

De plus, par lettre du 27 janvier 1992, vous nous aviez invité à la réunion de Montoir-de-Bretagne du 13 février, qui depuis, a été repoussée au 8 avril à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire.

Or, à la suite d'une communication téléphonique, entre nos services, il m'a été indiqué que cette réunion était réservée aux seules communes membres de l'APECABL.

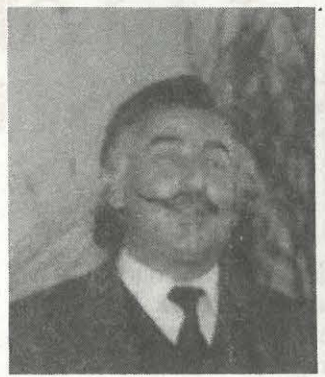
C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous faire part de mon étonnement et de ma désapprobation face à de tel-

les pratiques qui montrent, si besoin en est, les limites de la démocratie locale. Il est pour le moins étonnant qu'une association Loi 1901 érigée en association dite d'étude, passent au-dessus des collectivités territoriales de la République et de leurs représentants élus par les citoyens.

Face à des projets aussi importants que constitue le schéma routier qui détermine l'avenir de notre région, les élus des collectivités sont majeurs et suffisamment responsables pour discuter et décider des aménagements concernant le développement de leur région tenant compte de l'intérêt de la population.

Les habitants de nos communes n'ont pas besoin de technocrates coupés des réalités, qui, par le biais d'une association, décideraient pour eux et court-circuiteraient l'action de chaque collectivité.

Pour ma part, je serai vigilant pour que la Commune de Saint-Joachim et sa région ne soient pas soumises à des décisions élaborées ailleurs et par d'autres. Aussi, les Briérons ne comprendraient pas qu'il en soit ainsi.



Marc JUSTY
Maire de Saint-Joachim

En conséquence, tenant compte de l'intérêt général, il me paraît judicieux d'associer dans ce projet, toutes les collectivités (communes, SIERNA...), pour élaborer sérieusement et dans le respect de la démocratie un schéma routier favorisant la région et ses habitants.

Cette démarche est d'autant plus importante, que jusqu'à maintenant, les problèmes des voies transversales (CD 50...), n'ont pas été abordés et que mes propositions formulées dans mon courrier du 6 février dernier sont restées à ce jour, sans réponse.

Certain de votre compréhension, et soucieux de développer une véritable concertation,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

COUP DE FORCE CONTRE LES DOCKERS LE PROJET DE LOI ENTRAINERAIT LA DISPARITION DE MILLIERS D'EMPLOIS ET LA PRECARISATION

Le Conseil des ministres a approuvé, avec une semaine de retard sur l'échéancier que lui avait laissé le précédent gouvernement, le projet de loi réformant le statut des dockers. Charles Josselin, le nouveau secrétaire d'Etat à la Mer, qui, aussitôt après sa nomination, avait laissé quelque peu transparaître son intention de prendre son temps pour renégocier cette réforme, a, semble-t-il, totalement repris à son compte le texte concocté par son prédécesseur, Jean-Yves Le Drian.

Cette réforme, loin de résoudre le manque de compétitivité des ports français, qui est beaucoup plus dû à l'absence d'investissements pour rénover l'équipement et à la baisse d'activités dans le pays qu'aux coûts salariaux (les dockers français arrivent au 9^e rang dans la CEE), risque au contraire de l'aggraver. Un choix qui n'est pas étranger à l'intégration européenne, le capital misant sur certains axes, Hambourg-Rotterdam par exemple, au détriment de la filière maritime française, dans le nord en particulier.



Pour accompagner la casse de ce statut, réclamée avec insistance par l'union patronale de la manutention portuaire (UNIM) et les partis de droite, « des mesures sociales importantes » sont annoncées, sans autre précision. On sait simplement que l'Etat financera pour l'essentiel ce plan social d'un montant de 2 milliards de francs. Devant le peu de succès du processus de négociations port par port sur les modalités de son application préconisé par le gouvernement - un seul accord a été signé, à Saint-Nazaire - celui-ci a été contraint de repousser au 15 juillet le délai laissé pour les mener à bien.

Le Bureau confédéral de la CGT déclare : « Le gouvernement vient de confirmer sa volonté d'aller jusqu'au bout du coup de force perpétré par son prédécesseur contre les dockers et le statut des ports ». Le Bureau confédéral souligne que les dockers sont placés devant la seule alternative possible : la « lutte pour rejeter la casse de leur statut, le déclin de l'activité maritime et portuaire, lutte pour le droit à l'emploi et pour l'avenir ».

Quant au ministre Bernard Tapie, qui s'était déclaré solidaire des dockers quelques jours avant les élections, il n'a pas réagi...

Gilbert Chollier

1. L'intérêt porté par les sociétés de classification témoigne de la crédibilité et la viabilité de ce projet. Il s'agit des six sociétés : Bureau Veritas. Lloyd's Register of Shipping. Germanischer Lloyd. Registro Italiano Navale. American Bureau of Shipping et Det Norske Veritas.

européen élaborée dans le laboratoire de recherche de GEC-Alstom porte un concept de sécurité nettement supérieur au « double-coque, double-fond » requis par l'Oil Pollution Act américain (OPA 90) et au système japonais « mideck tanker ». Mais, faute de capacité de production parce qu'on refuse de relancer les chantiers de La Ciotat, les débouchés nouveaux, la valeur ajoutée et les emplois que comportent ce projet bénéficieront aux autres chantiers européens.

Pourtant la France, troisième propriétaire d'espace maritime et quatrième exportateur mondial, a une vocation maritime historiquement reconnue. Cette situation lui confère une responsabilité particulière en matière de politique maritime. Mais tous les secteurs d'activités liés à l'économie de la mer, construction navale, marine marchande, pêches, ports, sont en péril.

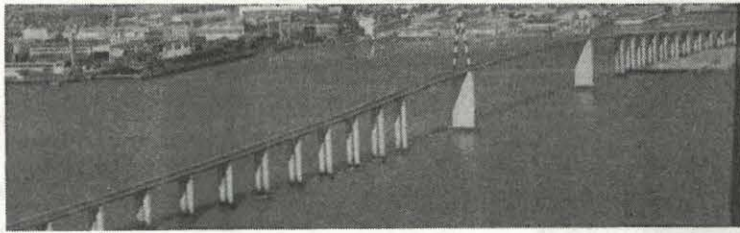
Entre 1975 et 1991 :

- la construction navale a vu ses carnets de commandes chuter de 87 %, l'emploi de 72 % ;
- l'industrie de navigation de plaisance est en recul. Cette production de navires a diminué de 31 % et les effectifs de 50 % ;
- la flotte de commerce avec un armement de 800 navires en 1960, et 420 en 1980 ne comptant plus aujourd'hui que 216 navires sous pavillons français, a chuté de 56 % et le personnel navigant de 52 %. Pendant cette même période cette flotte est passée du neuvième rang au vingt huitième rang mondial ;
- le nombre de marins pêcheurs a diminué de moitié. En Bretagne on brûle les chalutiers. Environ un millier de bateaux de pêche ont été détruits fin 1991 ;
- le déficit commercial de la France pour la pêche est passé

de 4,7 milliards de francs à 10,4 milliards en francs constants. On importe chaque année pour environ 15 milliards de francs de produits de la pêche.

Enfin, les soixante-sept ports français en particulier les six grands ports autonomes ont de plus en plus de mal à résister à la concurrence des ports étrangers de l'Europe du Nord, voire de l'Espagne pour le Sud et la Méditerranée. Alors que les trafics maritimes et fluviaux ne cessent d'augmenter, l'activité globale des ports français est aujourd'hui inférieure de 10 % à ce qu'elle était en 1980. Jean-Yves Le Drian, ex-secrétaire d'Etat à la mer, s'en était pris aux dockers qui, selon lui et le gouvernement, seraient les principaux responsables du déclin. Le métier de docker a changé, les dockers et les personnels des activités portuaires ont besoin de formation et de valorisation de leur qualification et d'emplois garantis. Mais ce ne sont pas eux qui sont responsables de la démission de l'Etat qui laisse faire les armateurs, les chargeurs, les compagnies maritimes y compris la CGM détenue par l'Etat, qui passent leurs navires sous pavillons de complaisance et organisent les transferts de trafics sur les ports de la mer du Nord. Le port d'Anvers est contrôlé à près de 60 % par des capitaux français. Comme on peut le constater tous les secteurs d'activités liés à la mer sont interdépendants entre eux. C'est toute la politique maritime de la France qu'il faut repenser pour la dynamiser.

LA LOIRE : SON ESTUAIRE, SON AVENIR



Monsieur François AUTAIN, sénateur-maire de BOUGUENAIS, et l'Association P.S. : Communes et Formation représentée par Albert MAHE ont organisé un colloque.

Que de chemin parcouru par François AUTAIN depuis qu'il succéda à M. ROBICHON un illustre réactionnaire pour devenir maire de BOUGUENAIS!

Aujourd'hui, François AUTAIN souhaite-t-il mener une entreprise de récupération en direction des écologistes pour le compte du P.S.? On peut s'interroger.

Dans la préparation du colloque plusieurs « fortes » personnalités du Parti Socialiste comme ANDRIEU ou le Maire de ST-NAZAIRE, ont affirmé ne pas partager la démarche de François AUTAIN à l'égard du Port Autonome.

C'est vrai qu'un tel colloque soulève plus de questions qu'il n'en résoud. Le nombre des intervenants officiels risque de prendre la tournure d'une grand-messe.

Nous ne découvrons pas aujourd'hui ni le port Nantes-St-Nazaire, ni la filière maritime. Pour ne pas remonter au déluge,

rappelons que dès 1970 bien que n'ayant pas d'élu, nous sommes largement expliqués sur notre attitude à l'égard du S.D.A.M. (schéma départemental de l'aire métropolitaine) et des S.D.A.U. (schémas départementaux d'aménagement urbain) et au fur et à mesure nous avons donné notre opposition.

Il est curieux de voir comment sont oubliées l'ensemble des études et prises de position antérieures par des gens qui se disent très qualifiés.

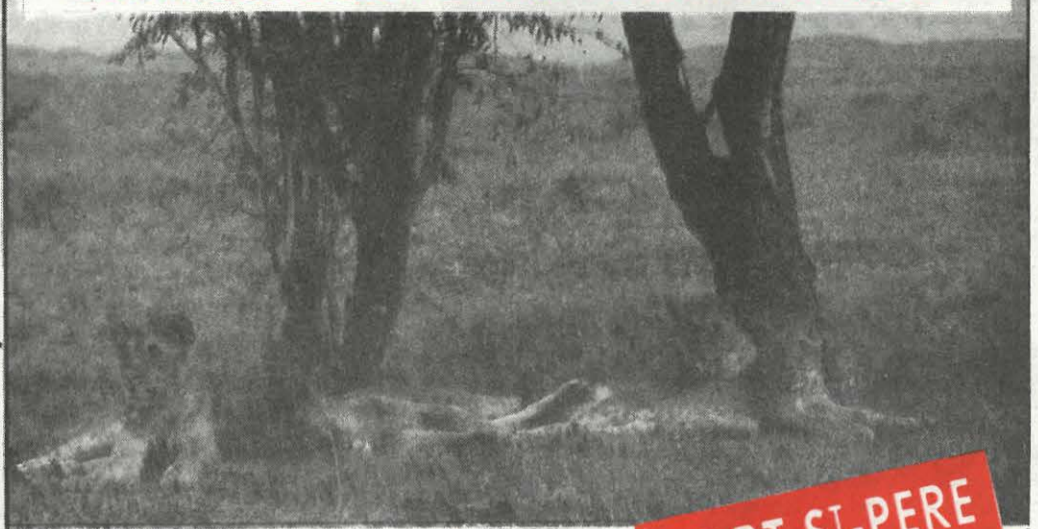
Jean-Louis LE CORRE avait, avec les élus communistes, fait par deux fois des propositions, préserver l'environnement et développer le trafic portuaire. Il le fit à la suite de visites au L.C.H.F. de Maison-Alfort (laboratoire central d'hydraulique de France) dès 1980.

Les élus communistes sont prêts au débat pour faire régner économie et écologie avec les usagers du Port, les associations et organisations en affirmant que le développement portuaire, la lutte contre le chômage, ne commencent pas par le licenciement de un tiers des dockers ou la régression industrielle.

CARNET ROSE

Une petite LUCILE est née au foyer de nos camarades BARON de La Turballe. La maman et le bébé se portent bien. Toutes nos félicitations.

L'AFRIQUE AUX PORTES DE L'ATLANTIQUE



LE SAFARI AFRICAIN, UNE JOURNÉE DE REVE ET D'EXOTISME

EN AUTOCAR VERNEY, 10 km de piste, à la rencontre de 1000 animaux sur 100 ha. A PIED, la découverte du village africain



SAFARI AFRICAIN DE PORT ST-PERE
LOIRE-ATLANTIQUE

PORT ST-PERE
PRES DE
NANTES

VERNEY à :

- Nantes	40.46.14.00	- Saint-Brévin	40.39.02.30
- La Baule	40.60.87.00	- Saint-Nazaire	40.22.09.44

NECROLOGIE

• Le père de notre camarade André SAGOT, de Rezé, vient de disparaître. A nos camarades André, Nadine et à leurs proches nous présentons nos sincères condoléances.

• Isabelle, la fille de notre camarade Paul GOUIL-LARD, a été arrachée à l'affection des siens. Que Paul et sa famille soient assurés de toute notre amitié dans ses instants douloureux. Sincères condoléances.

• NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE PUBLICITÉ •
S.A.R.L. au capital de 50.000 F
Siège social : 41, rue des Olivettes
44000 Nantes
R.C.S. Nantes
N° SIRET 32151228700012
Code A.P.E. : 5120
Gérant : M. Maurice ROCHER
Rédacteur en chef : Jean PERRAUDEAU
Associés à parts égales :
MM. M. ROCHER, M. PRODEAU
J.-R. TEILLANT, Gilles BONTEMPS
PUBLICITÉ : Tél. 40.48.56.36
RÉDACTION : Tél. 40.89.72.28
TÉLÉCOPIE : 40.48.85.78

Imprimerie Marcel Delhommeau et Cie
85 LA CHAIZE-LE-VICOMTE - B.P.406
85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La fête du Meuble !



Jusqu'au 25 avril
Des prix,
des crédits,
des cadeaux

monsieur meuble

nous sommes bien ensemble!

Autoroute de Pornichet - Saint-Nazaire Ouest

FÊTE DE L'HUMANITÉ

92



**6 ET 7 JUIN
PARC PAYSAGER
SAINT-NAZAIRE**



Pierre ZARKA

Secrétaire du Comité Central
du PCF
Directeur-Adjoint de l'Humanité
**sera présent à la fête
et assurera
le meeting politique**

Demandez la vignette de la fête auprès des militants communistes

LE SUCCES DE LA FÊTE SE PRÉPARE DES AUJOURD'HUI

Retenez votre samedi et votre dimanche 6 et 7 Juin pour y participer

FAITES-EN PART A VOTRE ENTOURAGE

INVITATION A L'ESSAI

**Venez essayer
les nouvelles
Renault 19**



Modèle présenté nouvelle Renault 19 RT - 1,8 l: 96 700 F TTC - Jantes en option: 2 330 F TTC.

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE RENAULT
CENTRE AUTOMOBILE DE L'ÉTOILE
Voie Express Pornichet - ST-NAZAIRE - Tél. 40.70.35.07



APPEL

**POUR LE FESTIVAL INTERNATIONAL POUR LA PAIX
DE L'ILE LONGUE**

DIMANCHE 17 MAI 1992

**POUR LES OCEANS SANS ARMES NUCLEAIRES
POUR L'ELIMINATION DES ARMES NUCLEAIRES
POUR L'ARRET DES ESSAIS NUCLEAIRES
POUR LA SECURITE ECOLOGIQUE**

La guerre du Golfe, la guerre civile en Yougoslavie et les autres conflits locaux, montrent que la guerre reste possible, mais n'apporte aucune solution.

Par ailleurs, de graves dangers subsistent avec :

- le risque de dissémination des armes nucléaires et de destruction massive, notamment à partir de l'ex-URSS,
- la poursuite des essais nucléaires dans le Nevada et à Mururoa alors que la Russie a cessé les siens,
- la modernisation des systèmes d'armement (augmentation des crédits pour la guerre des étoiles de 30 % aux USA et de 18 % en France),
- la poursuite du commerce des armes,
- la volonté de renforcer l'OTAN par la mise en place d'une armée européenne dotée à terme de l'arme nucléaire française,
- le renforcement de la logique de domination et donc de confrontation (avec ses risques de racisme et de xénophobie) en particulier vis-à-vis des pays du Tiers-Monde plongés dans un sous-développement dramatique.

Pourtant, des mesures de désarmement réciproques et contrôlées sont possibles comme l'attestent les accords de désarmement récents (ex START).

De telles mesures sont nécessaires pour le développement et la protection de l'environnement (Rapport BRUNDLAND).

Nous faisons nôtres les conclusions du colloque de 1987 (sous l'égide des Nations-Unies) sur les relations entre désarmement et développement.

« Le Monde peut, soit poursuivre la course aux armements avec la vigueur qu'il y a jusqu'à présent apportée, soit s'orienter délibérément et avec toute la diligence voulue vers un développement social et économique plus stable et équilibré, allant de pair avec un ordre économique et politique plus viable sur le plan international.

Il ne peut s'engager dans ces deux directions à la fois ».

Force est de constater que la France a choisi la mauvaise direction :

- En dépensant 12 millions de Francs par heure pour de nouveaux armements et renforcer sa puissance nucléaire.
- En décidant de consacrer plus de 200 milliards de Francs pour le renouvellement de sa flotte de sous-marins nucléaires et leur équipement avec de nouveaux missiles nucléaires.

Il dépend de l'opinion publique que la France s'engage dans la bonne direction.

C'est, en effet, au plus profond de l'opinion, dans toute sa richesse, que doit se constituer le mouvement de fond qui imposera la bonne direction. Chacun, à partir de ses aspirations, ses inquiétudes, ses espoirs, y trouvera sa place.

Le Festival international de l'Île Longue doit être un moment de rencontre puissant, pour l'élimination des armes nucléaires, pour la démilitarisation des océans, pour que l'argent des armes serve au développement et à la protection de l'environnement.

**Le 24 AVRIL 1992,
La bourse du Travail
de Saint-Nazaire
a eu 100 ans**

Nous en rendrons compte dans notre prochaine édition

ESPACES D'ESPOIRS ?

UNE VILLE, UNE FEMME

Misère ! J'ai oublié jusqu'à l'inoubliable, à peine une impression de douceur tout juste retenue.

Ai-je rêvé l'aventureuse géographie de nos ballades ? T'ai-je vraiment perdu toi de si près tenue ? Je refais le chemin. Tout ce qui précède, tout ce qui est ma défaite. Echec ? et mate est ma peau où glissaient savamment tes mains d'anges déçu.

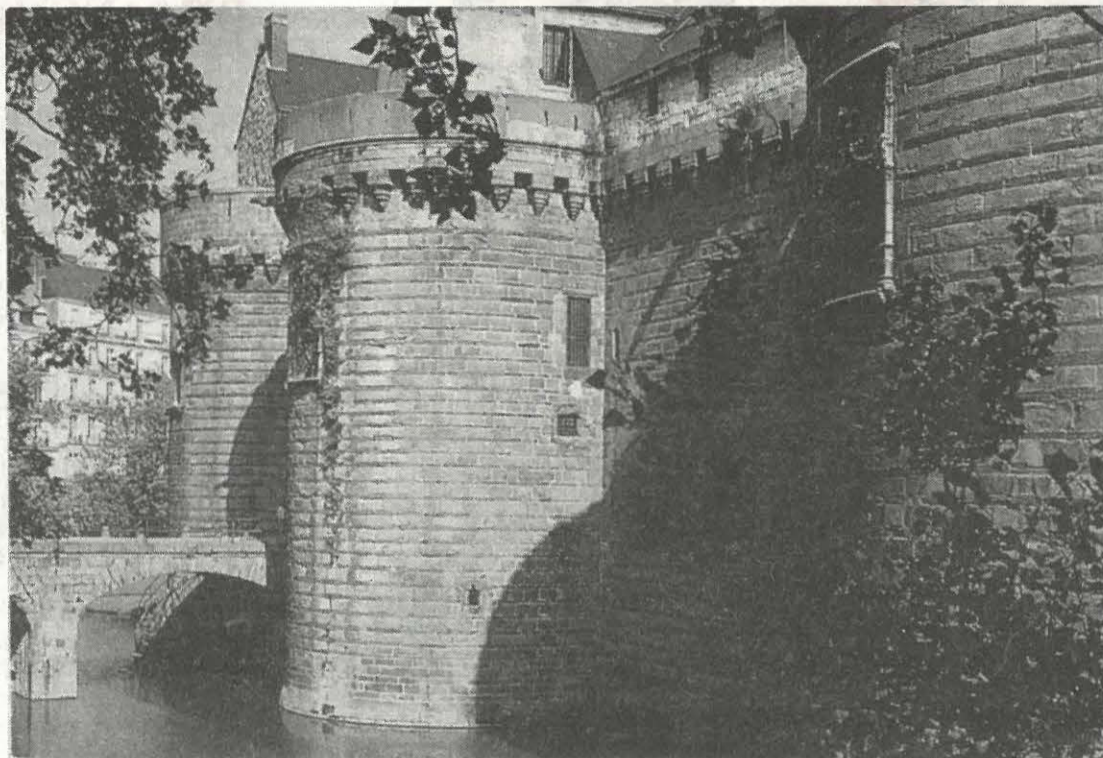
Je me retourne sur une silhouette dans ce passage où je n'ai pas fait que passer ; la jeune femme que j'étais a disparu dans cette étrange avenue. Magie du lieu, les marches d'un passage sont comme les pas d'un palais : l'émerveillement est au bout de l'escalier.

(suite du texte de Nathalie EPRON)

C'est là, t'en souviens-tu ? que nous avons vécu nos débuts étincelants. Cette symphonie du nous, il faut que je l'avoue, je suis seule désormais à l'entendre.

Je ressasse et Nantes grimace, mais dépasse-t-on jamais le temps des larmes ? Des pas pour rien, des pas perdus. Je regarde tes rues et ce n'est déjà plus toi : chambre d'hôtel à hauteur de clocher où personne n'a songé à m'attendre... Je suis là, inclinée des confidences que tu ne donnes pas, comme ces vieilles et hautes maisons de l'île Feydeau penchées sur un passé muet.

Tu n'es plus à moi : façades rénovées, rues repavées, des bistrotts disparus, d'autres qui ont ouvert ; signés qui ne trahissent pas quand on se sent trompé. Le plus étonnant est l'immuable, l'inchangé décor



Château des Ducs de Bretagne.

qu'on voudrait rasé pour éviter l'injure. Mais un vœu d'exilée n'est pas une prière, tout juste un regret qu'on aimerait crier. Est-ce l'oiseau en moi qui bat un peu de l'aile... ? La Loire aussi n'est plus ma source de vie ; ses poissons sont solubles et mes rêves immergés coulent au goutte-à-goutte. Ce ne sont que des flaques, ces grands lacs espérés, et tes yeux si profonds n'appellent plus le noyade.

Je m'assieds maintenant sur les bords d'un canal, Saint-Martin est son nom et l'écluse des morts après le boulevard du Crime fait de vous l'assassin plutôt que la victime.

Si je force le souvenir, c'est un lieu connu de moi seule qui apparaît. Le château, je le laisse aux Barbares qui ne l'ont pas conquise et ont besoin d'une forteresse pour assoir leur Duchesse. Moi, ma voûte palatine était un pigeonnier dominant royalement ta fontaine d'eau-forte... Là-haut, les senteurs du littoral nous parvenaient à peine atténuées par le chemin parcouru jusqu'au fond de l'estuaire, et les nuits de parfums, nous chavirions sur un fringant esquif, bateau-pirate de nos ondulations.

C'est en longeant tes quais habités seulement par des grues crucifiées, la brume les ornant d'un man-

teau d'effroi, que me prend la convulsion passagère du plaisir... Qui m'entend dans le désert lépreux de ces anciens chantiers ? Pas même un fantôme dans toutes ces maisons mortes.

Ta senteur de muguet dans le métro parisien me ramène à toi que j'ai voulu quitter. L'histoire d'une vie est fonction de ses villes, mais à changer de ville et de lumière du jour, qu'ai-je appris de la vie ? Si je dansais dans tes rues, je ne chante plus dans les siennes et pourtant l'Opéra est à deux battements d'ailes, mais j'ai perdu ma voie en te reniant, toi.

DÉCLARATION DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS AU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-MALO

« A travers les différents contacts que nous avons eu au cours de la campagne électorale, mais aussi depuis une semaine, nous pouvons, sans nous tromper, déclarer que la situation locale a été d'un grand poids dans le choix des électrices et des électeurs malouins. (NDLR - La liste PCF = 27, 21 %, liste PS = 21,10 %).

Il est clair que certains choix, tels que l'aménagement du Bourg, le refus d'organisation d'un référendum, le retrait des délégations des Elus de notre groupe ont été sévèrement condamnés par la population...

Ce vote, il faut en tirer les enseignements, tous les enseignements...

Pour nous, Elus Communistes et Républicains, le respect de la consultation du 22 MARS, c'est :

- Le retrait pur et simple du projet d'aménagement du Bourg.
- La restitution des délégations initialement attribuées aux Elus de notre groupe.
- La mise en place d'un véritable fonctionnement démocratique du Conseil Municipal, des différentes commissions, du Bureau Municipal...

Répondant à cette déclaration, Mme le MAIRE considère que « les résultats des Elections Régionales n'ont rien à voir avec la situation locale ».

Le bon score de la liste présentée par le Parti Communiste serait lié à la notoriété de la tête de liste : Jean-Louis LECORRE.

Ceci est sans doute vrai, mais, ce n'est pas gentil pour la tête de liste PS : Claude EVIN que Mme le MAIRE a soutenu personnellement.

3 SEMAINES EXCEPTIONNELLES

Ouvert 7 jours sur 7

du 18 avril au 10 mai inclus

PEPINIERES ENVIRONNEMENT SERVICES

Voie express de Pornichet
SAINT-NAZAIRE - Tél. 40.53.00.27

Venez nous rendre visite ! Dans un cadre agréable nos techniciens vous conseilleront

LIBRE-SERVICE - PARKING

Votre pépinière vous propose :
UNE GAMME COMPLETE DE VEGETAUX
UN CHOIX, UNE QUALITE EXCEPTIONNELLE

PASSION RIME AUSSI AVEC PROMOTION

-30% sur de nombreux arbustes, fruitiers et autres, affichés à la pépinière.

Exemples :			
AZALÉE JAPONAISE 20/30	XXX	39 F	
CYPRES DE LEYLAND 60/80	XX	20 F	
VIVACES, barquette de 10 (pot jaune)	XXX	59 F	
GÉRANIUM, LIERRE (barquette de 10)	XX	59 F	

Nouvelle Vento de Volkswagen.

Allez donc la voir de plus près chez votre concessionnaire.



DDR Neelson

36-15
VW

Volkswagen 

SA MOISON

60 Rue de la Ville Halluard
ST-NAZAIRE 40.22.30.30

VAG 